



PRÉFET  
DE LA CHARENTE

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angoulême, le 11 juin 2017

## Elections législatives 2017 Premier tour - Taux de participation à 17h

À 17 heures, au premier tour des élections législatives, le taux de participation pour le département de la Charente s'élève à **40,36%**.

Au premier tour des législatives de 2012, ce taux était de 48,55 % à la même heure.

En 2007, le taux de participation s'élevait à 53,04 %.

---

Service départemental de la communication interministérielle

Catherine PÉRON – [catherine.peron@charente.gouv.fr](mailto:catherine.peron@charente.gouv.fr) – 05 45 97 62 37

Laura VALENTI – [laura.valenti@charente.gouv.fr](mailto:laura.valenti@charente.gouv.fr)



Préfet de la Charente



@Prefet16

---